

Département du Val d'Oise
Ville de La Frette-sur-Seine



Extrait du registre des décisions du Maire

OBJET : CDC CONSEIL –AMO AUDIT ENERGETIQUE ET INTEGRATION DES ENERGIES RENOUVELABLES LIEES AU DECRET TERTIAIRE

Le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2122.22,
Vu la délibération n° 2020-22 du 23 mai 2020, donnant délégation au Maire pour prendre toutes décisions dans les matières prévues à l'article visé ci-dessus,
Vu l'offre d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'audit énergétique et l'intégration des énergies renouvelables liées au Décret Tertiaire n° 2019-771 du 23 juillet 2019 relatif aux obligations d'actions de réduction de la consommation d'énergie finale dans des bâtiments à usage tertiaire de la Ville proposée par la société CDC CONSEIL dont le siège social est situé 29, rue des Martyrs– 37300 JOUE-LES-TOURS,

DECIDE

DE SIGNER un contrat d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'audit énergétique et l'intégration des énergies renouvelables liés au Décret Tertiaire n° 2019-771 du 23 juillet 2019 relatif aux obligations d'actions de réduction de la consommation d'énergie finale dans des bâtiments à usage tertiaire de la Ville proposés par la société CDC CONSEIL dont le siège social est situé 29, rue des Martyrs– 37300 JOUE-LES-TOURS, pour la période du 8 juin au 31 octobre 2022. Le montant de la mission est de 12 500 € H.T., soit 15 000 € T.T.C.

La présente décision sera inscrite au registre des décisions du Maire.

Fait à La Frette-sur-Seine, le 9 juin 2022

Le Maire,
Vice-Président de la Communauté
d'Agglomération Val Paris,

Philippe AUDEBERT

Accusé de réception en préfecture
095-219502572-20220609-d-2022-22-AU
Date de télétransmission : 14/06/2022
Date de réception préfecture : 14/06/2022